

D2025-217

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Étienne - Rue Milleret Bus Stop 24 rue Constant Milleret 42000 Saint-Etienne 45.44245702202029, 4.402879905185611		
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Le Puy-en-Velay Pôle intermodal, Place Maréchal Leclerc 43000, Le Puy-en-Velay 45.044114325605804, 3.893894797645161		
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1		
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 01h05		
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2		

autorite-transports.fr 2/4

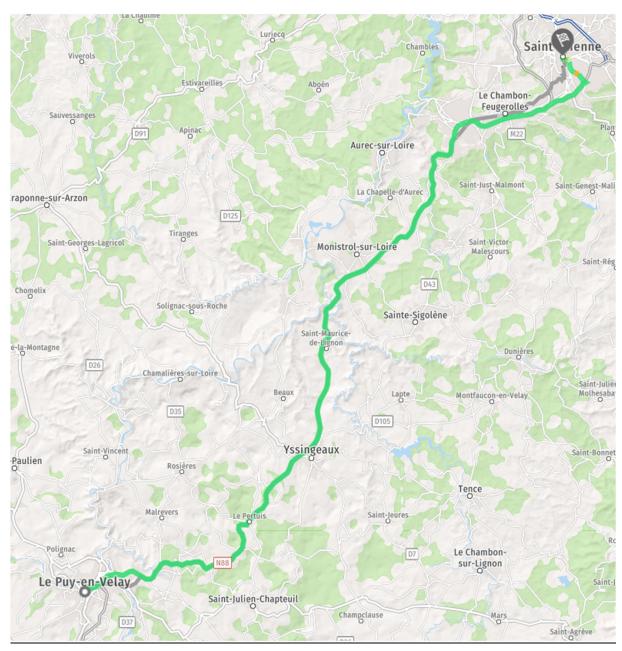
^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Saint-Etienne <> Le Puy-en-Velay



Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

Saint-Etienne <> Le Puy-en-Velay

Le Puy-en-Velay > Saint-Etienne	Quotidien	
Le Puy-en-Velay Départ	06:00	14:30
Pôle intermodal, Place Maréchal Leclerc 43000, Le Puy-en-Velay	00.00	14.50
Saint-Etienne Arrivée	06:55	15:25
24 rue Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne	06.55	15.25
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places	

Saint-Etienne <> Le Puy-en-Velay	Quotidien	
Saint-Etienne Départ		19:40
24 rue Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne	11:00	19.40
Le Puy-en-Velay Arrivée	12:05	20:45
Pôle intermodal, Place Maréchal Leclerc 43000, Le Puy-en-Velay	al, Place Maréchal Leclerc 43000, Le Puy-en-Velay	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places	